

Glossaire

Conjoint

Le terme conjoint est à prendre de manière élargie, il désigne l'ensemble de partenaires intimes : époux/se, concubin-e, pacsé-e, petit-e-ami-e)...

Descendant d'immigré(s)

Dans ce rapport, les descendants d'immigré(s) désignent les descendants « directs » d'immigrés, c'est-à-dire les personnes dont au moins un parent est immigré.

Immigré(s)

Une personne immigrée est une personne née étrangère à l'étranger.

Infraction pénale

On appelle infraction pénale le fait pour une personne de contrevenir de façon intentionnelle à une loi ou à un règlement. Une infraction pénale doit réunir un élément matériel, moral (intention) et légal. La loi détermine les crimes et les délits et fixe les peines applicables à leurs auteurs. Le règlement détermine les contraventions et fixe, dans les limites et selon les distinctions établies par la loi, les peines applicables aux contrevenants.

Ménage

Est considéré comme un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire :

- 1) qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ;
- 2) et/ou qui bénéficient simplement de ces dépenses.

L'enquête porte sur les **ménages dits « ordinaires »**, c'est-à-dire hors ménages vivant en collectivité (foyers, prisons, hôpitaux...) et vivant dans des habitations mobiles (mariniers, sans-abri...)

La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de la personne la plus âgée, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

Niveau de vie ou revenu par unité de consommation

Il correspond au revenu disponible du ménage (c'est-à-dire tous ses revenus, y compris les prestations sociales, nets des impôts directs) divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le revenu par unité de consommation (aussi appelé «niveau de vie») est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite d'Oxford¹ qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,7 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,5 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Main courante (registre de main courante)

Registre de la police nationale dans lequel les services notent l'ensemble de leurs activités, notamment leurs interventions sur des incidents et les déclarations d'incident qui leur sont faites par des usagers. Y figurent les événements d'une certaine gravité qui ne sont pas à eux seuls constitutifs de la commission d'une infraction. Ainsi, par exemple, un tel dépôt peut être opportun en cas de départ du conjoint du domicile, de non-présentation d'enfant, de bruits de voisinage. Cette formalité permet de garder une trace officielle de certains faits ou déclarations.

Plainte

La plainte est l'acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue.

On appelle « taux de plainte » la proportion parmi les victimes d'une infraction, de celles qui déposent une plainte. Il est connu grâce aux enquêtes de victimation.

Quartier prioritaire de la ville (QPV)

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source: RFL 2011). Dans les autres départements d'Outre-Mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement à l'Iris. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence

¹ Les précédents rapports d'enquête 2016 et 2017 mentionnaient de manière erronée l'utilisation de « l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans ».

du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015. Pour en savoir plus : sig.ville.gouv.fr ou onpv.fr

Zone d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT)

Découpage du territoire métropolitain en huit grandes zones d'études, qui regroupent les anciennes régions comme suit :

REGION PARISIENNE - Ile de France

BASSIN PARISIEN - Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Basse et Haute Normandie, Picardie

NORD - Nord Pas-de-Calais

EST - Alsace, Franche-Comté, Lorraine

OUEST - Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes

SUD-OUEST - Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées

CENTRE-EST - Auvergne, Rhône-Alpes

MEDITERRANEE - Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse